

**POLICE D'ASSURANCE GENERALI NO 6000746
(01/09/17 – 10/07/18)**

ASSURANCE ACCIDENT ELEVES

Couvertures:

- | | |
|---|------------|
| 1. En cas de décès par accident/par élève | Eur 5.000 |
| Remboursement maximum par la compagnie d'assurance
en cas d'accident de groupe | Eur 30.000 |
| 2. Invalidité totale/partielle par accident/par élève | Eur 5.000 |
| Remboursement maximum par la compagnie d'assurance
en cas d'accident de groupe | Eur 30.000 |

Frais médicaux par accident dans l'hôpital ou hors l'hôpital par élève

- | | |
|--|-----------|
| 1. Remboursement des frais médicaux cent pour cent jusqu'au | Eur 1.500 |
| 2. Indemnité journalière dans l'hôpital du premier au 90ème jour | Eur 30 |

N.B. Il est demandé aux familles Eur 5,00 pour chaque voyage en Grèce et
Eur 10,00 pour chaque voyage à l'étranger.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ECOLE

En plus de la police d'assurance Responsabilité Civile de l'Ecole
No 14/12196900 avec Allianz il existe aussi une autre police d'assurance
Responsabilité Civile No 11571246 avec Generali pour les élèves
(01/09/17 – 10/07/18).

La Responsabilité Civile de l'Ecole envers les tiers (élèves et parents inclus) à
l'intérieur de l'Ecole est également couverte, mais toujours sous la
surveillance du personnel de l'Ecole.

La Responsabilité Civile de l'Ecole pendant les sorties et autres activités
scolaires est également couverte, mais toujours sous la surveillance du
personnel de l'Ecole.

Montant assuré

Dommmages corporels/ou décès par personne	Eur 3.000
Dommmages matériels par incident	Eur 3.000
Accident groupe	Eur 15.000
Franchise en cas d'incident pour dommages matériels par cas	Eur 80
Limite de remboursement pour la compagnie d'assurance	Eur 100.000